

---

LE PARC  
**PRINCESSE**

---

un quartier paysager au Vésinet

---

**RÉUNION  
PUBLIQUE**

---

30 juin 2015

---



pr

ces

se

*La réunion publique a consisté à présenter le plan général d'aménagement du projet du Parc Princesse au Vésinet ainsi que les acteurs de l'aménagement de ce nouveau quartier.*

*Le plan urbain a reçu un très bon accueil. Celui-ci semble bien refléter les attentes des participants aux ateliers selon leurs retours exprimés en séance.*

*Certaines questions restent toutefois à préciser dans la suite du projet, notamment à propos de l'augmentation du trafic routier. L'équipe de conception a évalué les impacts du quartier sur la circulation et proposera des solutions concrètes pour éviter une congestion des axes routiers actuels.*

*Le processus de participation ayant permis une réelle collaboration entre les acteurs du projets et les habitants, il est décidé de poursuivre les échanges dans la suite du projet, jusqu'à l'aboutissement d'un plan d'aménagement définitif pour le quartier du Parc Princesse.*

## ACTES DE LA REUNION PUBLIQUE

Bernard GROUCHKO, Maire de la ville du Vésinet, souhaite la bienvenue à Monsieur le Maire honoraire, les Elus du Vésinet, les Elus du Croissy, Madame la Directrice de l'Hôpital, les Présidents d'association, à tous les participants à cette réunion publique.

---

Après avoir présenté les intervenants et remercié les participants des ateliers de participation, Bernard GROUCHKO rappelle les grandes étapes du Parc Princesse :

- la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du parc Princesse en 2011,
- signature de la convention d'aménagement avec l'AFTRP en mars 2014 à l'issue d'un processus très long et de très grande qualité.
- la désignation de l'agence Ter comme, maître d'œuvre du plan général d'aménagement à l'issue d'un appel d'offre dont 40 candidatures, dont beaucoup des plus grands cabinets européens.

L'objet de cette réunion n'est pas de présenter un projet définitif, mais un état d'avancement sur les premières esquisses du projet. L'objectif est de montrer le travail qui a été fait et les orientations qui ont été prises. Il reste beaucoup de travail à réaliser et rien n'est présenté comme définitif. Tout doit encore être précisé même si les ateliers de participation du Parc Princesse ont permis de cadrer le projet.

Bernard GROUCHKO précise que le déroulement de la rencontre se construit en six points :

- Les grands principes du projet du « Parc Princesse »
- Les acteurs et la gouvernance du projet et leurs missions
- Restitution des ateliers de participation sur le « Parc Princesse » au Vésinet
- Présentation de l'état d'avancement du plan général d'aménagement
- Temps d'échange
- Conclusion et prochaines échéances

Bernard GROUCHKO rappelle les grands axes de programmation du projet :

- 30.000 m<sup>2</sup> sdp - surface de plancher - de logements, (dont au moins 10.500 m<sup>2</sup> sdp de logements sociaux).
- 1 résidence spécialisée,
- 1.000 m<sup>2</sup> d'activités économiques,
- 1 équipement ayant pour vocation l'accueil de pratiques associatives, sportives ou culturelles
- Agrandissement de l'école Princesse et restructuration de la crèche

Une autre contrainte forte est celle du patrimoine bâti de l'Hôpital ; ce dernier impose un certain nombre de règles à respecter (hauteurs, perspectives, matériaux, etc.)

Le Parc Princesse doit être un prolongement de la ville, de sa trame historique, pour les rivières, les perspectives paysagères ou de l'implantation architecturale entre public et privé. Ce quartier doit être digne de ce qu'a fait le comte de Choulot dans le reste de la ville.

Par ailleurs, le projet s'inscrit dans les normes actuelles, en termes de développement durable (Préservation de la biodiversité, bâtiments, chantier à faibles nuisances, filières courtes, etc.). Mais il ne s'agit pas pour autant de « sacrifier » l'esthétique. Il faut rechercher l'innovation pour ce projet.

Bernard GROUCHKO ajoute que ce parc doit être un lieu de « vie » et non un lieu « dortoir », il doit permettre de relier les commerces du quartier, et à la ville du Vésinet tout comme la ville de Croissy dont il est limitrophe sur les voies le chemin de ronde et la rue de l'écluse.

Il ajoute également qu'il est nécessaire de garder la trame de l'eau par le développement notamment de lacs. Il faut également installer une terrasse au bord de l'eau, un élément qui n'existe pas encore au Vésinet. Mais il faut également y associer des espaces verts thématiques plus modernes que les pelouses traditionnelles de la Ville. L'objectif est de construire dans la tradition du Vésinet mais avec les moyens d'aujourd'hui.

L'arrivée des habitants nécessitera l'agrandissement de la crèche et de l'école pour accueillir les enfants à venir dans ce quartier. Aussi pour animer le quartier un espace culturel et associatif y sera développé et accueillera les associations de la Ville qui sont aujourd'hui logées dans des espaces exigus.

Face à la diversification des modes de transport, l'aménagement du parc sera orienté vers les circulations douces (marche à pied et vélo) et les transports en communs. Cela permettra de relier ce quartier au reste de la ville et aux villes voisines. Tout le sud de la boucle de la Seine a fait l'impasse par le passé sur les axes de desserte. Et le développement des lotissements n'a pas pris en compte l'enclavement de ce secteur. Pour tous, comme pour les habitants qui arrivent, il faut développer les modes de transports alternatifs dans cette partie de la ville.

En conclusion, Bernard GROUCHKO remercie les professionnels qui l'entourent et en particulier l'aménageur pour son grand professionnalisme et la qualité de son travail.

---

Christine GEROME, chef de projet à l'AFTRP, précise que des ateliers, il ressort une notion : « *L'esprit du Vésinet* ». L'AFTRP s'efforce de le traduire dans le projet d'aménagement.

Elle précise alors le cadre d'organisation du projet. La signature de la concession d'aménagement a permis de définir l'étendue des missions et les principes d'une gouvernance partagée entre la ville du Vésinet et l'AFTRP. Elle souligne que le projet présente une ambition importante dans l'aménagement de nouveaux espaces publics, des équipements et que le projet a donné une place prépondérante aux habitants guidés par un principe de concertation exigeant. Des ateliers se sont déroulés au cours de ce début d'année 2015 et permettent de construire ce projet de manière collaborative.

Elle ajoute que l'Agence Ter est mandataire du groupement de Maitrise d'œuvre. Michel Hossler est en charge de la conception et des études. A ses côtés de nombreuses expertises très pointues telles que : Gautier BICHERON, architecte du patrimoine, les EnR - Bureaux d'étude environnement - en charge des questions liées au développement durable, et la SODEREF en charge des infrastructures et des réseaux.

Préalablement, d'autres études ont été réalisées sur le quartier. Toutefois il était nécessaire d'y apporter des précisions spécifiques. Les études réalisées intègrent notamment l'étude de l'ONF qui recense les arbres présents sur le domaine du Parc Princesse, l'étude du bureau d'étude Bérénice pour consolider l'approche en matière de potentialité commerciale en complémentarité du pôle de commerçants existant, le travail de l'agence Filigrane en charge de la concertation publique et de la programmation des espaces publics, celui du bureau d'études Cronos conseil, en charge de la sécurité et sûreté publique, de l'Atelier LD en charge du dossier « *Loi sur l'eau* », et enfin le cabinet Inddigo en charge des circulations et mobilités.

---

François JONEMANN, 1<sup>e</sup> adjoint au Maire du Vésinet, indique que le processus de concertation était intéressant car il a permis une large participation habitante. L'ambition était de créer cinq ateliers et de traiter les principaux sujets sur six mois. Il en ressort un bilan indéniablement très positif.

Concernant les acteurs mobilisés, il ne s'agissait pas systématiquement des mêmes habitants mais d'un groupe d'une cinquantaines de personnes qui ont bien voulu travailler sur des sujets aussi divers que les implantations du bâti architectural, les mobilités, les circulations douces, le rapport à la serpentine, le rapport à l'hôpital, etc.

François JONEMANN tient d'une part à remercier tous ceux qui ont fait l'effort de participer dans la durée à l'ensemble des ateliers sur le Parc Princesse. D'autre part, il témoigne être impressionné de voir Michel Hössler – et toute son équipe – écouter studieusement l'ensemble des habitants. Cela montre que de grands professionnels peuvent travailler avec les habitants et qu'un urbanisme qui fonctionne doit être partagé avec les habitants.

Il ajoute qu'au cours de ces six mois se sont déroulés deux ateliers d'enfants en mai et en juin.

François JONEMANN invite à témoigner Yves Rambaud et Viviane DE LA GUERONNIERE qui ont participé aux ateliers et en qualité de représentants des associations AEB et Sauver le Vésinet.

---

Viviane DE LA GUERONNIERE habitante du Vésinet, témoigne de sa perplexité au démarrage de l'étude et des séances de concertation. Elle ajoute que beaucoup de personnes avaient de nombreuses questions quant au devenir de ce projet. Le projet était-il déjà finalisé avant toute concertation ?

Elle exprime avoir découvert progressivement que la page était blanche au démarrage du projet. L'avis des habitants a été recherché, enregistré, puis pris en compte. Un certain nombre d'observations sur les circulations, la préservation de la biodiversité, les choix en matière d'aménagement notamment, ont été exprimés par les habitants.

Viviane DE LA GUERONNIERE témoigne d'une très forte unité dans la vision des participants aux ateliers. On pourrait parler d'un « *d'esprit du Vésinet* ». Cela se traduit notamment par l'omniprésence de la verdure. Aussi, les habitants réclament une continuité paysagère respectant les formes arrondies caractéristiques du Vésinet. Il apparaît comme nécessaire de pouvoir étendre cette identité et de pouvoir la reproduire. Un certain nombre de questions restent toutefois posées telles que la densification élevée. Exceptionnellement peuvent être acceptés des R+4 mais les hauteurs importantes sont rejetées par les habitants. La circulation est une problématique non résolue et cette zone reste enclavée. La desserte par le RER est limitée et les circulations y sont difficiles. Cette problématique concerne de façon importante les habitants et devra être résolue.

Viviane DE LA GUERONNIERE termine en témoignant de l'importance de poursuivre la démarche de concertation dans la suite du projet

---

Yves RAMBAUD témoigne quant à lui en revenant sur l'Atelier n°4. Cet atelier a posé la question suivante : comment peut-on aménager 30.000 m<sup>2</sup> en préservant les arbres remarquables ? Il y a 1000 arbres recensés par l'ONF dont 105 arbres remarquables classés par la ville. Le défi est posé aux concepteurs de les protéger.

Cet atelier de co-conception a été réalisé en parallèle du travail de l'agence Ter. Il a été réalisé à travers le travail extraordinaire de maquette où figuraient l'ensemble des arbres. Cette maquette a été découpée en quatre groupes de travail et chaque groupe de travail se devait d'étudier le placement d'un certain nombre d'immeubles. Pour cela les habitants disposaient de plaquettes représentant 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Les participants ont cherché dans un premier temps à construire de petits immeubles. Mais ils ne prenaient pas en compte la hauteur des arbres. Progressivement, ceux-ci ont ensuite commencé à réaliser des blocs un peu plus importants rejoignant la hauteur des arbres.

En fin d'atelier les participants se sont rassemblés pour mettre en place des règles communes, afin de permettre que chaque immeuble puisse avoir des vues sur l'hôpital ou de très beaux arbres. Aussi, chacun s'est accordé pour aller un peu plus haut que le niveau R+3 (éventuellement R+4) sans dépasser ce maximum. Les participants ont également voté pour intégrer une diversité de bâti, qui est un des symboles de l'identité du Vésinet.

Enfin, selon Yves RAMBAUD, ce dispositif de participation doit se poursuivre et les participants souhaitent être associés à la suite du projet et cela jusqu'à la livraison des bâtiments

---

Il est ensuite demandé à Michel HOSSLER de l'agence Ter, paysagiste et urbaniste du projet du Parc Princesse, de présenter le projet.

Il explique que le travail sur ce projet nécessite d'apprendre à comprendre ce qu'est le Vésinet. De fait, il ne s'agit pas d'une ville « standard ». On y observe de nombreuses spécificités : ainsi, le dessin original du Comte Paul de Choulot pour le projet d'aménagement s'inscrivait-il pas au cœur d'un bois de chasse ? La ville du Vésinet n'a pas donc commencé avec Choulot. Mais il faut aujourd'hui se poser la question de comment la ville doit évoluer, autrement dit comment concevoir cette nouvelle urbanisation ? Dans le cadre du projet, l'agence se devait de proposer un aménagement en cohérence avec les constructions voisines, en particulier l'hôpital mais également l'habitat pavillonnaire sur la ville de Croissy. Comme le rappelle les cartes postales du 19<sup>ème</sup> siècle, l'une des caractéristiques du Vésinet est son cadre de vie remarquable. Ce cadre de vie offre en réalité différents tableaux qu'il faut compléter et diversifier aujourd'hui. Les habitants ont un profond attachement aux lacs, aux rivières, aux pelouses et aux coulées vertes. Mais c'est en réalité une nature complètement fabriquée que celle du Vésinet. A côté de ces tableaux, demain, la Ville va ajouter de nouveaux tableaux notamment celui d'une nature plus authentique. Cette nature authentique, permettra de répondre aux objectifs environnementaux du 21<sup>ème</sup> siècle qui passent davantage par un aménagement frugal et autonome. Pour cela l'agence Ter s'appuie sur la force de l'existant ; le patrimoine végétal et la biodiversité, le patrimoine historique, le Plan Local d'Urbanisme. En ce qui concerne le patrimoine, ce qui est important à préserver pour l'Architecte des Bâtiments de France, c'est l'axe de symétrie et les deux cônes de vue, le mur d'enceinte de l'ancien établissement. L'hôpital va se repositionner demain à l'intérieur d'une nouvelle enceinte. Ainsi, le projet doit établir une nouvelle clôture qu'il faut instaurer afin d'offrir à cet établissement de soins un fonctionnement sécurisé. Il a fallu alors réinventer la serpentine car le tracé d'origine interfère avec celui de la clôture de l'hôpital. Elle devient un véritable espace public, une promenade piétonne.

Les ateliers de concertation sont souvent des ateliers prétexte. Mais ceux du Vésinet ont constitué des moments forts qui ont permis d'échanger sur des questions d'espaces publics, de circulation, de densification, etc.

Le premier espace que l'agence a travaillé est celui de la zone de transition entre les quartiers Nord du Vésinet et le quartier qui va se développer. Deux grands espaces publics ont été conçus : d'abord un cours planté en lieu et place du gymnase qui permet d'accéder à la promenade. Cet espace de transition implique une reconfiguration de l'école avec sa cour. Puis une grande esplanade piétonne plein sud de 30 mètres de large et 100 mètres de long est créée. Cette espace peut être comparé aux terrasses des jardins des Tuileries, c'est également une manière de profiter de la fraîcheur le soir et de proposer des vues sur l'hôpital.

Le projet se caractérise également par la construction de clôtures paysagères, dans l'esprit des grandes pelouses qui donnent une respiration à l'ensemble du quartier : l'aménagement de la serpentine. C'est au total sept hectares d'espaces publics à destination de l'ensemble des vésigondins

qui sont prévus au sein du Parc Princesse. Un lieu de vie sans voiture, au calme, à l'intérieur du quartier.

Michel HOSSLER présente alors le plan d'aménagement :

Sur le plan, on retrouve les circulations piétonnes et à vélo avec un accès à la Seine et au RER. Il présente également les trois points de piquage (deux au sud et un à l'est) pour accéder aux différents lots de façon à impacter le moins possible sur les questions de circulation. Il présente enfin les accès à des parkings souterrains avec 80% de la demande en souterrain, équitablement répartis sur l'opération, positionnés entre les arbres existants. Un BET spécialisé a travaillé sur les questions de comptage.

---

Pierre-Nicolas CROUAN-PELLE du cabinet Inddigo précise que l'équipe de maîtrise d'œuvre se base sur l'observation de l'environnement mais pas uniquement de la commune. Inddigo réalise ses calculs aux heures de pointe du matin : une partie voiture particulière et une autre partie sur les transports collectifs et la marche.

Ce qu'il faut retenir c'est qu'à l'heure de pointe du matin le trafic est plus concentré que le soir. Autrement dit le pic plus important le matin et est donc la base du calcul des aménagements à réaliser pour répondre à ce besoin.

---

Michel HOSSLER indique que seront respectées les hauteurs de bâtiments dans la logique de la côte définie par le toit de l'hôpital situé à 12 mètres. Peut-être de temps en temps, faudra-t'il ponctuellement ajouter un toit en écho à l'architecture vésigondine. Et à l'inverse pouvoir descendre plus bas dans d'autres endroits.

L'agence Ter souhaite, dans une perspective de développement durable, favoriser le développement de la filière sèche pour la construction des bâtiments. L'agence réfléchit également à des systèmes d'assemblage sur site et cela afin de permettre un chantier plus apaisé.

Les prochaines missions de l'Agence Ter consistent dans les prochaines semaines à préciser les préconisations d'aménagement. Un dialogue avec les promoteurs va aussi progressivement se mettre en place.

## ECHANGES

L'association APHOC : Je vous remercie pour cette présentation qui paraît idyllique. Toutefois, des véhicules doivent s'évacuer dans les voies adjacentes. Est-ce qu'une sortie au nord est prévue ? Car dans le cas présent toute la circulation semble s'évacuer à Croissy. Je pense qu'il faut répartir les flux de circulation.

Bernard GROUCHKO indique que l'on va tout autant vers le pont de Croissy, Bougival et Chatou depuis le futur quartier et les itinéraires ne sont pas si évidents de même que les solutions. Les chiffres issus de l'étude Inddigo semble cohérents avec les comptages réalisés par la ville et l'hôpital il y a quelques années. L'ordre de grandeur est à mettre au regard avec les chiffres existants aujourd'hui sur le secteur. Sur le chemin de ronde aujourd'hui passent 500 voitures. 15% en plus générés par le projet. Il n'y a donc pas de changement total d'ordre de grandeur amené par le projet.

Pierre-Nicolas CROUAN-PELLE : Nous sommes en train de travailler à apporter les correctifs et les moyens d'adaptation possibles. On est en plein milieu de l'étude, donc au moment du diagnostic et pas des préconisations. Les problèmes sont le plus souvent générés aux intersections et non au niveau de la largeur des voies. A l'heure de pointe du matin se concentre la majeure partie des bouchons. Il faut noter également que sur des grands axes le trafic a diminué entre 2009 et 2015 (de l'ordre de 10%) mais sur le chemin de ronde, celui-ci a augmenté (du fait de l'urbanisation). L'intersection chemin de ronde et entrée sud zone d'activité est un problème lorsqu'il faut tourner à gauche par exemple. 15 % est un chiffre non négligeable mais cela impacte sur le confort.

Un habitant : Les chiffres semblent faibles ; Comment ne générer que 55 voitures avec 11 immeubles le long de la rue de l'Ecluse ?

Bernard GROUCHKO indique que les constructions intègrent notamment la programmation d'une résidence personnes âgées qui n'impacte pas le trafic aux heures de pointe. Sur le pont de Chatou la circulation a baissé sur les cinq dernières années. La Ville communiquera en détail les études de circulations, qui prennent en compte un grand nombre d'hypothèses, aux différents habitants le souhaitant.

Un habitant : Qu'est-il prévu pour accueillir les enfants dans le cadre de l'urbanisation ?

François JONEMANN : Le nombre d'enfants va dépendre de la typologie des logements qui vont être construits. Si la part de T1 et T2 est importante, alors le nombre d'enfants sera plus faible. Les projections ont été effectuées. Un travail de programmation et d'étude des besoins exact est lancé sur ce sujet. La Ville a d'ores et déjà l'idée d'ouvrir deux classes en plus dans l'école. Par ailleurs, l'offre de crèche est en surcapacité dans le quartier aujourd'hui. D'autres questions se sont posées sur ce sujet, notamment celle des accès à l'école. Rue de Verdun, la rue est étroite et défavorable à la

dépose minute. Toutefois la réflexion n'est pas encore très aboutie. Le cours princesse ne permet pas un accès sécurisé à l'équipement scolaire.

Un habitant : Vous parlez de dérogations en termes d'urbanisme. Nous allons subir sur Croissy des contraintes importantes car nous allons voir arriver des immeubles en R+4 et R+5

François JONEMANN : Les habitants du Vésinet n'aiment pas non plus la hauteur ! La Ville va imposer des architectes aux promoteurs concernant l'identité des bâtiments. Il peut-être intelligent ponctuellement de construire des bâtiments un peu plus haut. Cependant la Ville ne va pas déroger systématiquement à son PLU si dérogation il y a, elle ne sera qu'exceptionnelle . Il n'y a par ailleurs pas que la ville du Vésinet qui décide dans ce domaine, mais aussi l'Architectes des bâtiments de France concernant les préconisations de hauteurs pour rester en harmonie avec l'existant. Aucune dérogation ne sera possible sans leur accord.

Un habitant : Si le gymnase est éventuellement démoli, quelle solution allez-vous envisager pour le remplacer ?

Bernard GROUCHKO : Pour le moment les hypothèses sont en travail par l'agence Ter. Peut-être allons-nous en reconstruire un ailleurs.

Michel HOSSLER : L'agence Ter et la Ville doivent s'inscrire dans une logique de gagnant-gagnant. Si on doit reconstruire le gymnase pour mieux organiser le quartier, ce doit être positif pour l'école - et son accès - mais cela doit aussi permettre d'offrir au quartier un nouvel équipement pour la jeunesse avec du sport pour les scolaires ainsi qu'une offre culturelle avec la logique de multiplicité d'usages et de plusieurs types de publics le week-end.

Une habitante : Est-il possible de créer de l'animation au sein de ce quartier ?

Christine GEROME : C'est une question qui interroge la programmation commerciale notamment. De 650 à 1000 m<sup>2</sup> de surfaces constructibles seront créés pour intégrer de l'animation et de la vie dans ce secteur.

Bernard GROUCHKO précise que toutefois il ne s'agit pas de faire concurrence au pôle commercial au bout de la rue Princesse qui a du mal à vivre aujourd'hui. Il s'agit de répondre à un besoin de restauration que ce soit au sud ou à l'entrée nord. Un projet de maison médicale est aussi en réflexion car les pharmaciens de la zone en font la remarque. Aussi, la présence de l'hôpital concourt à donner la possibilité de créer une maison médicale avec un certain nombre de professionnels.

Un habitant : Je me félicite de la tournure que prend ce projet. On est bien dans l'esprit du Vésinet. Je trouve d'ailleurs la référence à Paul de Choulot intéressante. On peut faire de très belles coulées vertes. On voit apparaître un lac ou un plan d'eau dans le projet. Les choses progressent tranquillement. Toutefois vous n'avez pas évoqué le devenir du cimetière.

François JONEMANN : Le cimetière est un sujet très compliqué. Car nous n'avons pas la maîtrise foncière de cette emprise, ni la ville, ni l'AFTRP, ni l'hôpital. Cette emprise appartient à l'état qui a donc la charge de s'occuper de l'entretien, du gardiennage (etc.). La première étape sera d'essayer de convaincre l'état de nous donner la maîtrise foncière de l'espace et ensuite de proposer un traitement adapté de ce lieu.

Une habitante : Le projet est magnifique mais ne semble pas en voie d'être réalisé. Quand cela va-t-il être fini ?

Christine GEROME précise le déroulement suivant :

#### **2014-2015**

- Diagnostics complémentaires / Etudes de conception
- Elaboration du Dossier Loi sur l'Eau, Dossier de réalisation / Archéologie
- Démolitions des bâtiments de l'INSERM

#### **2016-2017**

- Approbation du Dossier de réalisation de la ZAC
- 1<sup>ère</sup> phase de travaux dont les principaux espaces verts du Parc Nord-Ouest
- Démolition du bâtiment A de l'IRSN

#### **2018**

- Réalisation des extensions du Groupe Scolaire Princesse et de la crèche
- Livraison des 1<sup>er</sup> programmes de logements

#### **2019-2021**

- Livraison de la dernière tranche de logements et d'espaces publics

Une habitante : Au mois d'août les commerces ferment, les transports en commun s'arrêtent. Comment améliorer la situation ?

Bernard GROUCHKO : Il faut effectivement penser une amélioration du système de bus avec le STIF. Des études sont lancées à ce sujet.

Un habitant : C'est sûrement une question prématurée mais comment assurer l'alimentation en électricité, en gaz ?

Christine GEROME : Nous allons approfondir les études. Aujourd'hui le projet est en phase d'esquisse et voici les études que nous allons effectuer lors du 2<sup>e</sup> semestre de 2015 :

- Sélection des opérateurs et des architectes afin d'engager le processus de co-conception des projets architecturaux.
- Approfondissement des études de conception des espaces publics (AVP) et mise au point du phasage des travaux
- Mise au point des fiches de lots et élaboration des cahiers de prescriptions architecturales, urbaines, environnementales et paysagères.
- Conception des projets architecturaux dans le cadre d'ateliers animés par l'Agence TER, associant la Ville et l'AFTRP
- Etablissement du dossier Loi sur L'Eau en lien avec l'ARS
- Réalisation du diagnostic archéologique par le SADY (*Service Archéologique Des Yvelines*)

Association du chemin de ronde : Est-il encore possible d'infléchir le plan avec un accès véhicule au nord ?

Bernard GROUCHKO : L'état de ce plan n'est pas définitif nous sommes toujours en réflexion.

Une habitante : Les sols sont-ils dépollués ?

Bernard GROUCHKO : L'AFTRP a acheté le terrain. Les différents acteurs ont ensuite fait réaliser un des études de sols qui sont disponibles pour tous qui donnent des éléments pour savoir à quel endroit il y a des pollutions. Mais ces études montrent qu'il n'y a pas de radioactivité dans le sol du Parc Princesse et il n'est pas question de construire un projet de nature à compromettre la santé des gens qui vont y habiter.

Christine GEROME : Nous avons récupéré toutes les études de sol avec une photographie très précise. On va compléter avec des études géotechniques. Un bâtiment de l'IRSN va être démolé et il faudra faire une étude complémentaire de sols à cet endroit

Yves RAMBAUD : Le sujet de la sécurité n'a pas été abordé. En particulier dans la partie eau nord-ouest du quartier. Où en est-on sur cette thématique de la sécurité ?

Par ailleurs, nous souhaiterions continuer à tenir des ateliers participatifs. Car nous avons besoin de poser les questions et de servir de relais avec les habitants qui ne se rendent pas aux réunions.

François JONEMANN : Quand on a un processus qui a aussi bien fonctionné il n'y pas de raison de l'interrompre. Nous allons continuer à travailler ensemble. Ce groupe élargi sera consulté à nouveau. Reste à définir le processus, le format mais nous allons poursuivre au moins jusqu'à la fin de l'année, jusqu'au plan définitif.

Michel HOSSLER : La question de la sécurité générale est prise en charge par l'agence ainsi qu'un bureau d'études : Cronos. Une question centrale est celle de l'ouverture au public de zones

aujourd'hui privées et qui plus est boisées. La question de l'éclairage n'est pas seulement une question nocturne, notamment en hiver. Un certain nombre d'hypothèses sont mises en place actuellement en France, comme celle d'un éclairage à déclenchement automatique. On parle aussi de plus en plus souvent du concept de « trame noire » pour laisser certaines zones naturelles non éclairées. Ces éléments seront à préciser dans la suite du projet.

Christine GEROME donne rendez-vous pour une prochaine réunion publique sur le parc princesse en novembre ou décembre 2015.